

Zeitschrift: Animato
Band: 20 (1996)
Heft: 3

Artikel: 18e Concours national d'exécution musicale
Autor: Humair, Jean-Damien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-958657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rock par objectifs

A Genève, depuis treize ans, il n'est plus nécessaire de s'expatrier aux Etats-Unis pour se familiariser avec le rock et les autres musiques actuelles d'origine afro-américaine. L'École des technologies musicales (ETM) regroupe un trentaine d'enseignants spécialisés dans ces styles et forme ainsi quelques 350 élèves dans deux sections bien distinctes: la section instrumentale est réservée aux personnes qui veulent apprendre ou perfectionner la pratique de leur instrument, la section professionnelle s'adresse aux musiciens qui désirent vivre de la musique. Cette dernière compte une trentaine d'élèves.

L'ETM possède une dizaine de locaux proches de la gare Cornavin avec, comme le dit le prospectus, une vue magnifique sur l'ensemble de la ville. Et c'est bien vrai! Seuls sont donnés à l'extérieur les cours de batterie, volume sonore oblige, et les cours de studio d'enregistrement, qui ont lieu dans un véritable studio professionnel.

Cette infrastructure accueille des élèves de toute la Suisse romande et de France voisine, jusqu'à Lyon environ. L'ETM propose des cours de guitare, basse, batterie, clavier, chant, saxophone et trompette. La section professionnelle offre en outre des ateliers d'ensemble et une base théorique: solfège, improvisation, lecture musicale, harmonie, arrangement et composition, histoire de la musique, studio d'enregistrement. A l'image des conservatoires, l'ETM jouit d'un statut de fondation sans but lucratif. Elle est à ce titre subventionnée par l'Etat de Genève. L'École des technologies musicales est membre de l'ASEM depuis la dernière assemblée générale (cf. «Animato» 2/96).

A la question «comment vous situez-vous par rapport aux écoles de musique classique», le directeur Gabor Kristof donne une réponse claire et circonstanciée: «Les démarches sont très différentes. Certains ont tout d'abord pensé qu'on pouvait enseigner le rock et le jazz de la même manière que la musique classique, en travaillant le solfège et l'histoire de la musique. On a en quelque sorte voulu dompter le sauvage, mais on s'est rendu compte que ces styles avaient finalement peu de choses en commun. Prenons par exemple le travail de la note auquel les conservatoires vouent une attention toute particulière. On demande aux musiciens classiques le maximum de justesse, de précision dans l'intonation et le timbre et l'on respecte chaque note de la partition. En jazz ou en rock, on peut fausser volontairement une note, de l'ordre d'un quart de ton, dans certaines circonstances – on parle de la «note bleue», qui est une tierce située entre le majeur et le mineur. Les partitions ne sont que des ébauches, des lignes directrices à partir desquelles le musicien improvise. Les conservatoires

enseignent principalement la façon de reproduire une musique écrite et ils le font parfaitement bien. Notre enseignement, lui, est basé sur l'improvisation, la spontanéité.» Et le directeur de préciser par la même occasion que l'ETM ne veut pas non plus une école de jazz: «Nous touchons au jazz qui est le parent le plus abouti harmoniquement et techniquement, mais nous ne le considérons pas comme un objectif de formation.

Nous formons des musiciens polyvalents, susceptibles de se débrouiller dans tous les styles de la musique actuelle, le jazz pouvant être l'un d'eux.»

La pédagogie par objectifs

Par contre, ce qui pourrait s'appliquer tant au rock qu'au jazz et à la musique classique est la pédagogie que l'ETM a développée et qui semble tout à fait unique pour une école de musique, du moins en Suisse. Elle est basée sur le principe de la pédagogie par objectifs, telle qu'on la connaît dans les instituts universitaires des sciences de l'éducation. Les cours sont centrés sur des progrès de l'élève se traduisant en comportements visibles, exprimés en objectifs, et non sur des connaissances prédéfinies en programmes. Gabor Kristof en donne un exemple: «Plutôt que de demander à un élève de savoir la gamme de do, ce qui est très vague, nous fixons comme objectif qu'il sache jouer cette gamme sur son instrument à un tempo donné, par exemple un tempo de 120 à la noire, chaque note étant jouée avec un certain degré de justesse. Nous fixons également le taux d'erreur toléré pour cet objectif: par exemple une fausse note en moyenne toute les quatre mesures.» Le directeur ouvre un grand classeur contenant le programme d'un cours de batterie exprimé en objectifs. «Chaque professeur a ainsi fait un travail de réflexion, par petits groupes, pour établir de manière claire les objectifs qu'il souhaitait faire atteindre à ses élèves au cours de leur formation, depuis le premier cours jusqu'au diplôme final. C'est une méthode longue et fastidieuse à concevoir, mais une fois conçue, elle laisse une grande liberté dans la pédagogie. C'est un peu comme un explorateur ou un skieur qui visualise

son parcours au préalable. Lorsqu'il y est réellement, il se sent plus à l'aise, plus libre.» Les enseignants ne proposent pas nécessairement les mêmes objectifs que leurs collègues, mais, précise Gabor Kristof, il se crée une émulation: «Souvent les professeurs adoptent le point de vue d'un collègue auquel ils n'avaient pas pensé. Le travail en équipe est bénéfique.» Au début de sa formation, l'élève parle et décide avec son professeur des objectifs à atteindre durant le semestre. Il définit ainsi un «contrat pédagogique».

Ce système de formation est l'épine dorsale de l'ETM. Il est présent à tous les niveaux, depuis le plus élémentaire – comme l'exemple de la gamme de do ci-dessus – jusqu'au plus général: les finalités de l'ETM sont elles-mêmes une série d'objectifs, exprimés dans une charte. Il y est stipulé par exemple qu'en section professionnelle, l'élève acquerra «les bases théoriques et pratiques ainsi que l'attitude nécessaires à un musicien professionnel». Et l'ETM se donne les moyens d'atteindre cet objectif, notamment en ce qui concerne l'attitude du professionnel. Ainsi, en plus de la formation musicale pratique et théorique citée ci-dessus, les élèves suivent des cours de droit artistique et contrats, ainsi que de pédagogie et outils de communication. Ce dernier touche à une large palette de domaines, tels la prise de notes, les techniques de mémorisation, la gestion du temps, l'analyse transactionnelle et la PNL. Le directeur précise bien qu'il s'agit là «non pas de former des spécialistes, mais de montrer aux élèves que ces techniques existent et qu'elles peuvent s'avérer utiles dans leur métier de musicien.» L'ETM peut également prétendre à atteindre un autre objectif très général figurant dans la charte: donner une formation qui permet au musicien de vivre de son activité musicale. Selon Gabor Kristof, «le 80% des diplômés de l'ETM vivent actuellement d'un métier touchant à la musique. C'est le cas également de la moitié des élèves qui ont suivi les cours de la section professionnelle sans aller jusqu'au diplôme.» En Suisse romande, c'est presque un exploit!

L'encadrement

Le système de pédagogie par objectifs se retrouve également dans le comportement de l'école par rapport à ses professeurs. «Nos enseignants ne sont pas des mandarins, auxquels nous nous contenterions de fournir des locaux et des élèves, précise le directeur. Nous les encadrons pour les aider à développer leur passion de musicien et de pédagogue, sans toutefois les faire entrer dans un moule. Regardez la grande table

Invitation

La pédagogie par objectifs mériterait un développement beaucoup plus long que les quelques lignes ci-dessus. Elle pourrait faire l'objet d'un article plus détaillé à l'avenir, mais le plus intéressant, à mon avis, est la proposition que m'a faite Gabor Kristof au cours de l'entretien qu'il m'a accordé. Il serait prêt à recevoir des directeurs ou professeurs d'école de musique pour leur exposer cette méthode et son application en situation réelle. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la rédaction d'«Animato».

JDH

que j'ai installée dans mon bureau. C'est un lieu d'échanges. Nous nous y retrouvons souvent avec quelques professeurs et nous travaillons ensemble.»

Les élèves de la section instrumentale ont la possibilité de suivre des cours individuels ou à deux, voire à trois. Ceci non pas pour pallier à un éventuel manque de locaux, de ressources financières ou de professeurs, mais pour faire bénéficier l'élève d'un tarif moins élevé. Chaque élève d'un cours dit «double» paie ainsi un peu plus de la moitié du tarif «single». Le professeur, en contrepartie, gagne un peu plus. Par contre, les cours à deux ont la même durée que les cours particuliers. Ce sont en principe les élèves eux-mêmes qui décident de se mettre ensemble pour un cours, mais l'ETM peut également proposer un collègue à un élève seul qui souhaite bénéficier de cette possibilité. Elle cherche alors une personne de même niveau qui a les mêmes préférences musicales. A la fin de chaque semestre, les élèves de la section instrumentale passent un test – basé sur la série d'objectifs négociés avec le professeur – dont la réussite donne droit à un certificat. Certains enseignants remplacent cet examen par un système d'évaluation continue: à chaque leçon, ils remplissent une fiche d'évaluation qu'ils ont eux-mêmes mise au point et indiquent pour chaque objectif s'il n'est pas atteint, s'il l'est partiellement ou s'il l'est totalement. L'élève est ainsi continuellement au courant des progrès qu'il réalise.

L'ETM soigne également la convivialité et les échanges entre ses élèves. La brochure parle de «la famille ETM» et propose la possibilité de rencontrer des musiciens de toutes tendances et de tous niveaux. Une belle volonté d'ouverture.

Jean-Damien Humair

Ciel, mon violon!

Le Conservatoire de musique de Morges et environs fête cette année son dixième anniversaire. Pour marquer l'événement un spectacle musical a été créé. Et les morgiens ont vu grand!

Il faut dire que la commune abrite plusieurs personnalités du monde du spectacle et elles ont joué le jeu pour l'occasion. Ainsi, la mise en scène a été confiée à Gérard Demierre et le célèbre chanteur lyrique Anton Diakov a fait résonner pour la première fois sa splendide voix de basse dans le temple de Morges. François Thury, compositeur de plusieurs créations dans la région et professeur au conservatoire, a signé la musique et Catherine Volluz, le texte. Enfin, ce ne sont pas moins de 200 élèves et professeurs qui ont participé au spectacle.

Le spectacle

Violon... Ciel raconte l'histoire d'un enfant, Tom, dont les parents ne supportent pas les interminables répétitions au violoncelle. Il se réfugie alors dans un temple pour jouer de son instrument et y passe une nuit pleine de magie et de poésie: lorsqu'il joue, des sons inconnus lui répondent de la tribune. Il y fait également des rencontres plus terre à terre. Il a tout d'abord affaire à la concierge qui l'encourage à s'exercer dans le temple, lui faisant croire que les spectateurs ne sont «que des statues». Une amie décide de rester avec lui pour la nuit. Plus tard, un groupe d'enfants armés de pipeaux viendra faire un boucan du diable sur la place. Un groupe de rappers prendra possession des lieux et le privera de son violoncelle jusqu'à ce que sa professeur, réveillée pour l'occasion, lui prête le sien. Enfin, Tom fera la connaissance d'un imposant clochard, Anton Diakov en l'occurrence, remplacé pour une soirée par Christian Gavillet.

On sent bien la griffe de Gérard Demierre dans ce spectacle: il n'hésite pas à faire entrer 50 enfants par une fenêtre du temple, il place un violoncelle de près de 10 mètres de haut dans le coeur du bâtiment, il fait distribuer une petite tante aux pommes à chaque spectateur. Les acteurs vont et viennent à travers la salle, les musiciens sont répartis sur le cœur, la tribune, l'entrée et les côtés de la nef. La musique de François Thury enrichit

la poésie du texte. Tom dialogue avec son violoncelle: le son de l'instrument sort de quelque haut-parleur caché et répond aux questions de l'enfant, un bel exercice de sémantique musicale. Le violoncelle dialogue avec l'orchestre, en concerto. L'orgue répond à la sound machine des rappers par une improvisation jazz. On entend ça et là des harmonies à la Ravel, à la Moussorgsky, à la Bernstein également. La musique accompagne les mots, renforce les émotions suscitées par l'action, comme une bonne musique de film. L'orchestration, complexe, met en jeu un orchestre de chambre, une chorale d'enfants et de quelques professeurs, des percussions et l'orgue du temple. Que de travail pour tous ces intervenants! Quel beau travail! Le spectacle a été donné en quatre représentations au début du mois de mai. Les dix ans du conservatoire ont également donné lieu à la création d'une plaquette, illustrée de dessins d'enfants et de très beaux clichés d'une jeune photographe de la région.

Un peu d'histoire

L'histoire, ou plutôt la préhistoire du Conservatoire de Morges commence en 1952, année de la naissance l'École de musique de Morges, fondée par André Delacrétaz. Le directeur actuel, Pierre Raymond, entre en service en 1977 et n'a eu de cesse depuis d'élargir la notoriété de cet établissement: en 1984 l'école devient membre de l'ASEM. Elle sera affiliée à l'AVCEM (association vaudoise des conservatoires et écoles de musique) l'année suivante. C'est à cette époque que se crée l'Association du Conservatoire de Morges qui mettra en place les structures juridiques et statutaires du futur conservatoire. Ce dernier naîtra en 1986. Depuis cette date, professeurs et élèves occupent les locaux du complexe de Beausobre, locaux qu'ils partagent avec le collège et diverses sociétés de musique et de chant. C'est ainsi que les cours du conservatoire commencent à l'heure où les élèves quittent les classes et se terminent en soirée pour laisser la

place aux sociétés locales. Pour résoudre quelques difficultés financières, le conservatoire devient en 1993 une fondation, comme ceux de Lausanne et Montreux, ce qui permet aux communes et à l'Etat d'y être représentés et de s'y investir davantage.

Aujourd'hui, quelques 900 élèves sont encadrés par 56 professeurs et peuvent bénéficier d'un large éventail de cours: violon, guitare, orgue, clarinette, trompette, chant, piano, violoncelle, harpe, clavecin, saxophone, percussion, hautbois, flûte à bec et traversière sont les instruments représentés; depuis une année on peut même y suivre un enseignement de viole de gambe. Le conservatoire propose aussi le solfège, l'éduca-

tion Willems et la rythmique Jaques-Dalcroze. Pour faciliter l'apprentissage, l'école met à disposition des élèves différents instruments de musique: violons et violoncelles, flûtes traversières, flûtes à bec et clarinettes. Ceci, bien sûr, en plus des pianos, clavecin, harpe et instruments à percussion dont sont équipés les locaux. Chaque année se termine par un palmarès et des prix sont décernés aux plus méritants. Les élèves peuvent également bénéficier des prix d'encouragement de la société Paderewski, société qui, rappelons-le, a son siège à Morges. Enfin, le conservatoire possède un orchestre, formé principalement de cordes et qui se produit dans la région, ainsi qu'une chorale d'enfants. Jean-Damien Humair

18^e Concours national d'exécution musicale

Riddes a vécu le 11 mai dernier la dix-huitième édition du Concours national d'exécution musicale pour la jeunesse CNEM. C'est en 1977 que le professeur Henri Bujard, alors directeur de la fanfare, a instauré ce concours et il a choisi la petite commune valaisanne pour cet événement. La manifestation est soutenue notamment par la Commune de Riddes, l'Etat du Valais, Espace 2 et la Loterie romande. Après avoir passé par différents locaux du village, le CNEM a établi ses quartiers au Centre culturel de la Vidonée, une bâtisse rustique nouvellement restaurée. Il est d'ailleurs le premier à bénéficier de ce lieu.

Le concours est prévu pour les instruments à vent. La flûte et la clarinette sont représentées toutes les années et la commission musicale choisit deux autres instruments pour chaque édition, parmi la trompette, le hautbois, le saxophone, le cor et le basson. Cette année, c'est le hautbois et le saxophone qui étaient à l'honneur. Le concours est ouvert aux jeunes musiciens et musiciennes, jusqu'à 25 ans, de nationalité suisse. Les étrangers étudiant en Suisse sont également admis. Le programme du concours se déroule sur quatre jours. Durant le premier, les musiciens sont accueillis et répètent avec les pianistes accompagnateurs. Le deuxième jour ont lieu les étapes éliminatoires, le troisième est réservé aux finales. Enfin, le palmarès et un concert des lauréats sont

au programme du dernier jour. Pour l'occasion, les participants sont accompagnés d'une part par deux pianistes renommés (cette année Ulrich Koella et Nigel Clayton), d'autre part par l'Orchestre du collège et des Jeunesses musicales de Saint-Maurice, sous la direction de Jan Dobrzewski. Durant cette période, les musiciens et musiciennes sont logés dans des familles de la région, une tradition du concours.

Cette année, le jury du concours, présidé par Eric Lavanchy, a décerné des prix aux musiciens suivants: Ruth Maribung (1^{er} prix de flûte), Patricia Tschudi (2^e prix de flûte), Raphaël Rieben (1^{er} prix de clarinette), Markus Forrer (2^e prix de clarinette), Philippe Savoy (1^{er} prix de saxophone) et Lucas Macias (1^{er} prix de Hautbois). En outre, l'Orchestre de Saint-Maurice a invité Lucas Macias et Philippe Savoy en tant que solistes pour son concert du 14 mai 1996 organisé par les Jeunesses musicales. Enfin, la Radio Suisse romande de Espace 2 a invité Ruth Maribung à participer à une édition de l'émission «Tribune pour jeunes musiciens» programmée pour la fin de l'année.

Que ceux et celles qui regretteraient de ne pas avoir pu participer à la finale 1996 se rassurent: en novembre de cette année aura lieu un concert des lauréats, accompagnés par les pianistes du concours, au Centre culturel de la Vidonée.

Jean-Damien Humair